Envoyé en préfecture le 20/02/2026
Reçu en préfecture le 20/02/2026
Publié le
ID : 022-212201958-20260219-20260103-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PLEUBIAN

Séance du 19 février 2026

L'an deux mil vingt-six, le 19 février à dix-sept heures, le Conseil Municipal de la Commune de PLEUBIAN, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Loïc MAHÉ, Maire de PLEUBIAN.

Etaient présents : L.MAHÉ, G.LE BRIAND, F.AMBERT, F.TILLY, P.BOURGES, M.LE GALL, M.KERGALL, J. GICQUEL, I.LE CORRE, M.MERLE L.LE MOULLEC, N.MARCHOU, R.BERTHOU, M.LE PARLOUËR, M.PHILIPPOT, A.LE MORVAN, S.MOREAU, L.PARANTHOEN
Excusée : V.CORLOUËR procuration à F.AMBERT
Secrétaire : F.AMBERT
Assistaient : A.LE CONTELLEC, Directrice Générale des Services, JL.THOMAS, Conseiller aux Décideurs Locaux secteur LANNION

Membres de référence : 19 — Membres en exercice : 19
Membres ayant pris part à la délibération : 19

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2025 DU BUDGET PRINCIPAL (7.1)

Le conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le compte financier unique de l'exercice 2025 du budget principal de la commune de PLEUBIAN approuvé par délibération du conseil municipal du 19 février 2026,

CONSIDERANT que l'excédent constaté à ce compte administratif s'établit ainsi qu'il suit :

- excédent antérieur reporté..... 0
- résultat propre de l'exercice..... **595 388,80 €**

- résultat cumulé au 31 décembre de l'année 2025..... **595 388,80 €**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➢ ***Décide*** d'affecter l'excédent de clôture de l'exercice 2025 dans le cadre du budget primitif de l'année 2026 en totalité à la section d'investissement en prenant en compte le déficit du budget commerce alimentaire. Le montant de l'excédent est donc le suivant :
595 388,80 € – 20 611,98 € soit 574 776,82 €.

➢ ***Décide*** *le report* de l'excédent en section d'investissement (compte 1068) : **574 776,82 €**

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Le Maire,
Loïc MAHE

MAIRIE DE PLEUBIAN (Côtes-d'Armor)